



Bénéfices PROPRIETAIRES

■ HONORAIRES FORFAITAIRES

- Votre **bien** proposé **au juste prix**

(Il n'est plus surévalué artificiellement par des honoraires prohibitifs)

- **L'économie générée par le forfait** permet de toucher **plus d'acquéreurs potentiels.**

- Les acheteurs ont **plus de pouvoir d'achat** leur permettant :

- Soit **d'acheter un bien plus cher** que dans une autre agence
- Soit de **moins négocier le prix** que dans une autre agence

■ MANDAT SANS AUCUN ENGAGEMENT DE DUREE

- Résiliable à tout moment et sans préavis. Votre confiance se mérite, elle ne s'impose pas

■ VOTRE CONSEILLER 100 % LOCAL

Travaillant quotidiennement votre secteur, votre conseiller a une connaissance très précise du marché pour évaluer votre bien au juste prix

Avantages ACQUEREURS

■ PLUS DE POUVOIR D'ACHAT permet :

De diminuer votre emprunt !
De payer les frais de notaire !
De Réaliser des travaux !
Ou simplement **d'acheter plus grand !**

■ UN SERVICE À SA JUSTE VALEUR

Votre Réseau Immobilier AU FORFAIT *

DES HONORAIRES Fixes et Réduits

(* Non indexés sur le prix de Vente)

UNE REVOLUTION DANS L'IMMOBILIER

LA FIN DES HONORAIRES
AU « POURCENTAGE »
qui pénalisent votre vente

ET

L'INSTAURATION
D'UN FORFAIT
Générateur d'économies
Créateur de pouvoir d'achat

Jusqu'à

70%

D'ECONOMIE

sur les mêmes honoraires que ceux pratiqués dans une agence « au pourcentage »

Réussir à vendre, C'EST ETRE VU

1 Présence forte sur tous
les supports professionnels
spécialisés



Et de très nombreux autres
sites partenaires

05 34 66 53 95

contact@lafficheimmobiliere.fr

www.lafficheimmobiliere.fr

* Détail et définition sur notre site



Notre différence NOS SERVICES

L’AFFICHE IMMOBILIERE **L’Agence la moins chère du marché !!**

un Arrêté du 10 janvier 2017
(sur l’information des consommateurs par les professionnels—Art 2)
oblige tout professionnel à
respecter la grille d’honoraires
qu’il a lui-même défini l’interdisant ainsi
de négocier ses honoraires et de les baisser
à la prise d’un mandat.

**LE FORFAIT est donc devenu
le seul moyen de vous GARANTIR
« LÉGALEMENT » UNE ECONOMIE
sur les honoraires d’agence.**

ESTIMATION gratuite et professionnelle

VISITE VIRTUELLE 360° de votre bien

RECHERCHE ciblée d’acquéreurs sans visite inutile

CONTRÔLE du financement de vos acquéreurs

ACCOMPAGNEMENT de la promesse d’achat à l’acte

notarié (conseils techniques, financiers, juridiques,
démarches administratives ...)

DISPONIBILITÉ et écoute

BILAN régulier (Toutes les actions réalisées sur votre
bien à votre disposition dans un espace personnel dédié)

TRANSACTION NOS HONORAIRES FORFAITAIRES

NOS FORFAITS CLASSIQUES		
De 0 € à 150 000 €	Appt / Villa/ Immeuble	5 000 €
De 150 001 € à 700 000 €	Appartement	6 500 €
	Villa/ Immeuble	7 500 €
Tous les terrains (hors promotion immobilière)	Terrain	5 500 €
Garage /Parking	(vente par lot)	2 000 €

FORFAIT PRESTIGE		
De 700 001 € à 1 000 000 €	Appt / Villa/ Immeuble	10 500 €
De 1 000 001 € à 2 000 000 €	Appt / Villa/ Immeuble	15 500 €
Honoraires à la charge du MANDANT (sauf convention contraire) Honoraires forfaitaires exclusivement réservés au "particulier". Toute vente à un "professionnel" dans le cadre d'un projet de promotion immobilière ou lotissement fera l'objet d'une convention d'honoraires complémentaire de 3,5 % HT à la charge de l'acquéreur.		

Tarifs au 01/01/2020

V18

LOCATION NOS HONORAIRES

HABITATION - Location simple

Le montant des honoraires correspond au
montant du loyer CC du bien à louer
déduction faite **d'une remise de 40%**
calculée sur le montant du loyer pratiqué.

Exemple :

Pour un loyer de 600 €

Réduction de 240 €

(600 € X 40 % = 240)

Les honoraires sont de 360 €

(600 € - 240 €)

**L'économie engendrée représente
plus de 40 % par rapport aux honoraires
prévus par la loi ALUR et appliqués
par les autres agences**

*La loi ALUR impose aussi le partage des frais
pour moitié entre le propriétaire et le locataire*

Tarifs location applicables au 01/06/2021
dans le cadre d'un mandat de location simple.